

# Egalité professionnelle pour les membres des instances représentatives du personnel dans la fonction publique

<https://preprod.estim-formation.com/formation-egalite-professionnelle-instances-du-personnel-fonction-publique>

## Objectifs de la formation

- Connaître le cadre légal et la politique relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
- Connaître le rôle des acteurs du dialogue social dans la définition des objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Promouvoir l'égalité professionnelle au sein des services.

## Programme pédagogique

### Cadre légal et politique en faveur de l'égalité femme homme au travail

- Les fondements juridiques, la politique mise en œuvre dans la fonction publique
- La réglementation relative à l'accès aux emplois supérieurs et de direction
- la loi n° 83-684 du 13 juillet 1983, la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et le projet de loi relatif à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect de certaines obligations légales en matière de discriminations et de harcèlement moral et sexuel.
- Les champs d'intervention de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et hommes dans la fonction publique : égalité dans les parcours professionnels et les rémunérations

### Rôle des institutions représentatives du personnel en faveur de l'égalité femme homme

- Appréhender le protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, sa déclinaison locale et les outils afférents : circulaire d'application du 8 juillet 2013
- Comprendre les freins à l'égalité professionnelle et l'impact des stéréotypes, et les représentations de genre notamment sur les promotions et lors des recrutements et évaluations.
- Connaître le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect de certaines obligations légales en matière de discriminations et de harcèlement moral et sexuel.
- Maîtriser les 27 indicateurs du rapport de situation comparée des bilans sociaux

### Promotion de l'égalité professionnelle dans les faits

- Mettre en œuvre les outils et actions de la politique d'égalité professionnelle au sein des équipes.
- Comprendre les freins à l'égalité professionnelle et l'impact des stéréotypes sur les carrières, les promotions et les rémunérations.
- Un engagement personnel et un plan d'action pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique
- Une feuille de route égalité professionnelle des structures, des services...
- La mise en place d'outils en faveur de l'égalité femme homme
- Étude des bonnes pratiques

## Prérequis et public cible

### Prérequis de formation :

Ce programme de formation ne nécessite pas de pré-requis particulier.

Cette formation est ouverte à tous les publics.

### **Public concerné :**

- Membres des instances représentatives du personnel (IRP) dans l'administration et la fonction publique

### **Modalité d'évaluation pédagogique**

#### **Méthodes d'apprentissage :**

- Remise d'un support de formation
- Exercices pratiques
- Exercices de mise en situation
- Quizz

#### **Evalution des compétences acquises par les stagiaires :**

A l'issue de la formation, un controle de connaissance permettra d'évaluer les compétences acquises par chaque participant.